

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

Étaient présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : BOISGARD Stéphanie, GUYONNET Géraldine MARECHAUX Sylvie, GANGLOFF Mathilde, CHARTIER Stéphanie, SUSSET Catherine, FONTAINE Isabelle, MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, ROUSSELOT David

Excusés ayant donné procuration :
-Mme RENE Sophie à Mme SUSSET Catherine
-M. MEHL Bruno à Mme FONTAINE Isabelle
-M. METAIS Jacky à M. MARTIN Dominique
-Mme AURIOUX Catherine à Mme MARECHAUX Sylvie
-M. RIVEREAU Dimitri à Mme GUYONNET Géraldine

Excusé : M. GAILLARD Alain

Absent : M. CHARLET Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Approbation du compte de gestion 2023
- 2) Vote du compte administratif 2023
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- 4) Fixation du taux des taxes directes locales 2024
- 5) Vote du budget primitif 2024
- 6) Attribution de numéro complémentaire voirie
- 7) Approbation de la convention de prestation de service avec l'AT86
- 8) Zone de développement des énergies renouvelables

Rapport des commissions et délégués :

- Commission enfance jeunesse - CMJ
- Cadre de vie
- Commission animations – manifestations
- CAGC

Informations et questions diverses

Mme BOISGARD Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 25 Janvier 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de retirer la délibération N°8 Zone de développement des énergies renouvelables. Il explique au conseil qu'une consultation du public est nécessaire avant délibération et que la Préfecture a prolongé le délai de décision au 30 juin. Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibérations :

1) Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte de gestion 2023 établi par Monsieur le trésorier principal arrêté à :

• **Fonctionnement :**

dépenses : 1 312 031.85 €
recettes : 1 582 256.63 €

soit un excédent de 270 224.78 €

• **Investissement :**

dépenses : 366 562 .80 €
recettes : 231 012.02 €

soit un déficit de 135 550.78 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 établi par M. le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023.

2) Vote du compte administratif 2023

Hors de la présence de M. PEROCHON, Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023 arrêté en :

• **Fonctionnement :**

dépenses : 1 312 031.85 €
recettes : 1 582 256.63 €

soit un excédent de 270 224 .78 €

• **Investissement :**

dépenses : 366 562 .80 €
recettes : 231 012.02 €

soit un déficit de 135 550.78 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 270 224.78 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
A Résultat de l'exercice =	270 224,78
(Précédé + excédent)	
B Résultats antérieurs reportés =	446 222,66
(Ligne 002 du CA précédé de + ou -)	
C Résultat à affecter =	716 447,44
A+B (hors RAR)	
Si C – report déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement (+ ou -)	
Résultat de l'exercice =	-135 550,78
Résultats antérieurs reportés	64 255,25
(Ligne 001 excédent ou déficit investissement reporté)	
D 001 (insuffisance d'investissement)	-71 295,53
R 001 (excédent d'investissement)	

E solde des RAR d'investissement	
Besoin de financement = Dépenses	364 900,00
Excédent de financement = Recettes	78 900,00
TOTAL = E	-286 000,00
F Besoin de financement = D+E	-357 295,53
AFFECTATION = C (G+H)	716 447,44
1-Affectation en réserves R1068 =	357 295,53
G= au min couverture besoin financement	
2-H Report en fonctionnement R002 =	359 151,91

4) Fixation du taux des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes directes locales pour 2024 à :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **32,95 %**
(part départementale : 17,62 %; part communale : 15,33 %)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **37,30 %**

Taxe d'habitation résidences secondaires : 14.40 %

Il informe le conseil que les bases d'imposition augmentent de 3.9 %.

5) Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2024 :

- équilibré en fonctionnement à 1 799 320,20 €
- équilibré en investissement à 1 230 164,12 €

6) Attribution de numéro complémentaire voirie communale

Vu la délibération n° 3 du 26/10/2017 concernant l'adressage communal suite à la fusion des communes de Senillé et Saint-Sauveur.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite aux créations de nouvelles habitations et réhabilitations de bâtiments, il convient, dans le cadre de l'adressage communal, de compléter l'attribution de numéros et de la dénomination afin de faciliter la distribution du courrier et l'intervention des Secours sur ces nouveaux bâtiments et ainsi publier la base adresse locale (BAL) dans la base adresse nationale (BAN).

Les nouveaux numéros des bâtiments situés sur la commune sont présentés au conseil municipal comme suit :

- l'attribution de numéros complémentaires :

TERRITOIRE DE SENILLÉ		TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR	
Numéros	Dénominations	Numéros	Dénominations
6 -8 -10 -12 -14 -16	Rue du 19 mars	5 Ter -14 Bis - 15 Ter	Rue de Champagne
33 - 44	Rue Torse	1 Bis	Chemin des Chaumes
21 bis - 21 Ter	Impasse Rue Torse	12 - 22 -23-24-25-26 -	Chemin du pin
44	Rue du Chaudet	24 Bis-	Rue des Épinettes
2 - 4	Rue des Communaux	12	Rue de la Nozillière
63	Rue du Dolmen	1- 5- 7	Les Petites Minaudières
2	Rue de la Fronsalière	27	Les Raclis

15 - 15 Bis – 15 Ter	Rue des Lavois	1	Route de Mairé
23 - 25	Place Palousier	25 Bis	Route de la Justice
12	Rue du Prieuré	4	Rue de Salvert
3 – 4 bis – 6	Rue des Tardivières		
10	Lieu-dit le Grand Pommier		
2	La Maison Neuve		

• La dénomination de la voie et l'attribution du numéro :

TERRITOIRE DE SENILLÉ		TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR	
Numéros	Dénomination	Numéros	Dénominations
1	Lieu-dit la Palenne	2	Etang des Charraults
7	Lieu-dit Au Moulineau	6	Chemin des Épinettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de certifier la dénomination des voies et l'attribution de numéros complémentaires comme ci-dessus.
- autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

7) Approbation de la convention de prestation de service avec l'AT86

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de conventionner avec l'AT86 pour réaliser une étude de faisabilité sur un ensemble bâti de la commune, au 1 rue de l'Eglise - Saint-Sauveur.

Il explique au conseil que la commune dispose de ce bâtiment désaffecté et inutilisé depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser une étude de faisabilité pour engager une réhabilitation de ce bâti et pour déterminer les conditions techniques, réglementaires et financières de cette étude.

La mission de l'AT86 comprend 3 phases :

- 1- Analyse des besoins et diagnostic de site
- 2- Proposition de scenari d'aménagement et de pré-programmation
- 3- Aide à la préparation du plan de financement

Le montant global et forfaitaire est de 6 754 € TTC, soit 13 jours d'étude à 410 € TTC la journée et 2 jours d'étude d'ingénierie à 712 € TTC la journée.

La présente convention est établie pour une durée allant de la date de signature de la convention jusqu'à l'achèvement de l'étude.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de conventionner avec l'AT86 pour réaliser une étude de faisabilité sur un ensemble bâti de la commune, au 1 rue de l'Eglise - Saint-Sauveur pour un montant global et forfaitaire de 6 754 € TTC.
- autorise le Maire à signer la lettre d'engagement avec l'Agence des Territoires 86.

Rapport des commissions et délégués :

- Commission enfance jeunesse – CMJ :

CMJ : Organisation d'une crêpe-party, salle Vaudreching pour les 12-18 ans, le 2 mars.

Projet Terra aventura : rencontre avec Mme RIOULT de l'office du tourisme pour échanger sur ce projet et avoir des conseils. Prévoir un travail avec le groupe histoire.

Réunion le 20 mars à 18h30. Nécessité de repérer sur le terrain les sites, lieux ayant un centre d'intérêt. Prévoir sur le circuit un point d'arrêt tous les 500m.

Projet peinture : repeindre la porte à l'arrière de la salle du Berry, voir tagueur.

Enfance jeunesse : point sur le personnel. Appui de la MCL de la Roche-Posay pour des remplacements

en direction. Assemblée générale du centre de loisirs la Récré le 27 mars.

Logiciel INOé pour gestion de la facturation des services périscolaires et extrascolaires aux familles : formation des agents les 8-9-12 avril.

Le carnaval se déroulera le 21 mars sur le thème du printemps à Senillé à 9h20 déambulation, encadrement, sécurité assuré par les élus. Retour à l'école élémentaire à 10h30.

Bilan et perspectives PEdT et plan mercredi, en cours.

Aide aux devoirs : test sur le territoire de St-Sauveur, le 5 mars à 17h30. Recherche de bénévoles.

Formation PSC1 (premiers secours) avec la croix rouge pour l'ensemble des agents, en cours.

Dans le cadre du TNE : formation des instits sur l'utilisation des tablettes. Proposition de projet pédagogique par la directrice de l'école élémentaire : réaliser un tiers-lieux, classe disponible dans l'école élémentaire suite à une fermeture en 2022.

Réunion CTG (Convention Territoriale Globale) CAF: recherche d'un coordinateur sur le territoire. Relance dynamique auprès des élus grâce à la coordinatrice supra CAGC.

- Cadre de vie :

Salle du Berry : entreprise sollicitée pour estimer le coût du décapage des sols désactivés et peinture. Elle est intervenue pour le nettoyage des toiles à l'extérieur de l'école élémentaire. Changement des gouttières.

Projet d'éclairage extérieur solaire chemin d'accès classe GS/CP et réfection du chemin.

Calvaire : pose de la croix cette semaine.

- Commission animations – manifestations :

Préparation dîner gourmand prévu le 31 mai sur le terrain joutant l'église – Rue des Rétinières - St-Sauveur. Demande la participation des producteurs. Organiser le placement de chaque producteur. Demande de compteur forain.

Candidatures « été Châtelleraudais » auprès de la CAGC pour : bistrots guinguettes avec assiette de produits locaux 2 dates en juillet et en août randonnée.

Informations et questions diverses

- Proposition d'acquisition du terrain appelé « jardin du commandeur » situé dans le bourg de St-Sauveur. Décision de principe du conseil municipal pour l'acquisition de ce jardin et de l'accès au chemin communal.

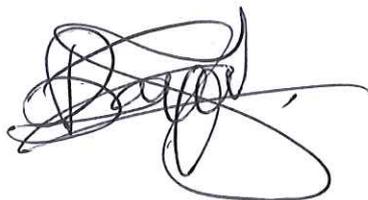
- M. Jacaud, responsable service des déchets CAGC a apporté des éléments de réponse par mail suite à la réunion de présentation de la prévention et gestion des ordures ménagères.

- Monsieur le Maire rappelle la délibération relative aux travaux de la salle de l'Etoile votée en février dernier : présentation des devis et de la subvention de l'État.

Question : Passage des tracteurs rue des vignes ... les routes sont pleines de terreque faire ?
Responsabilité des agriculteurs.

Fin de séance à 21H10

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
M. Gérard PEROCHON

